



À l'extérieur du Canada :  
1,7 million \$

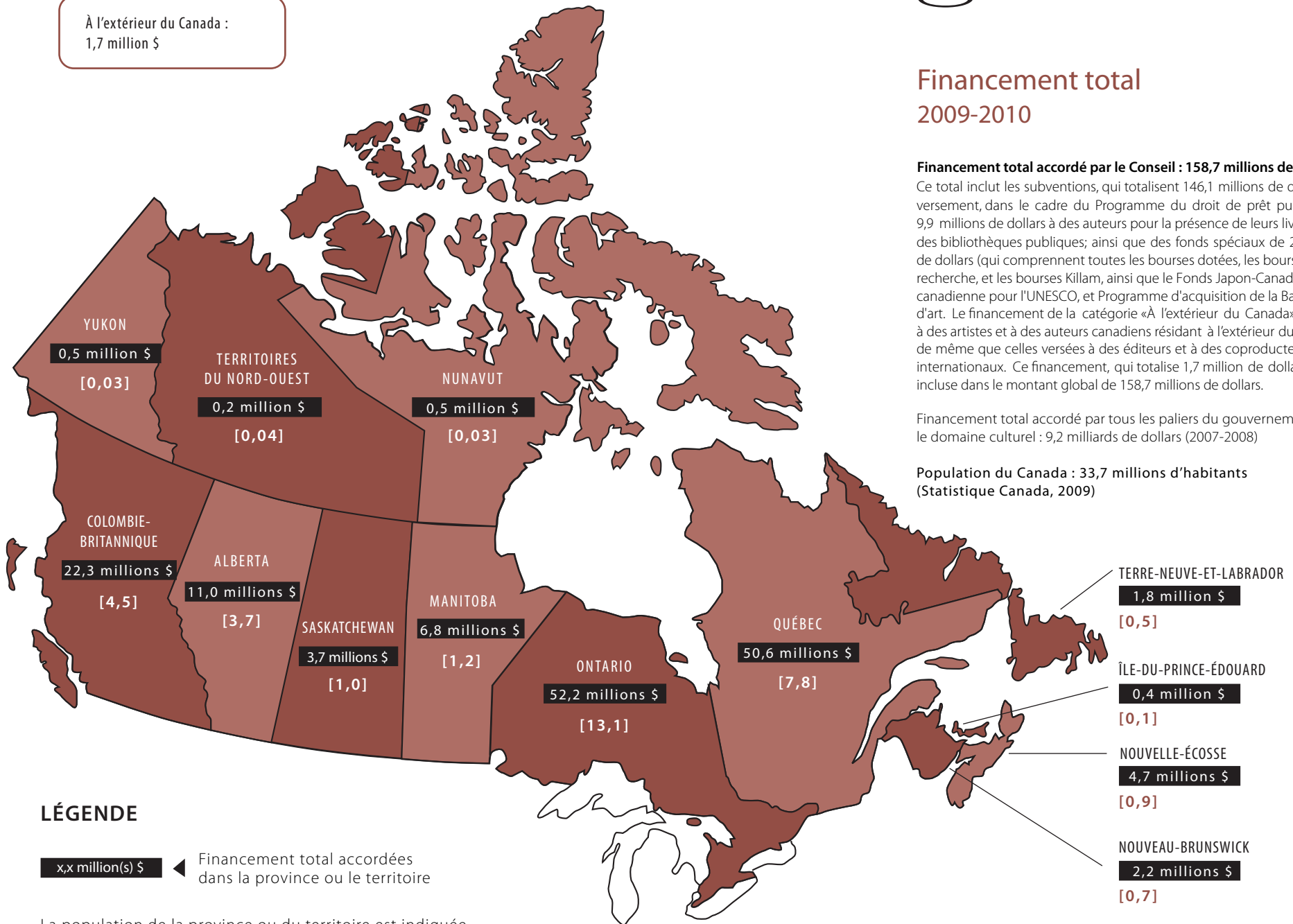
## Financement total 2009-2010

### Financement total accordé par le Conseil : 158,7 millions de dollars

Ce total inclut les subventions, qui totalisent 146,1 millions de dollars; le versement, dans le cadre du Programme du droit de prêt public, de 9,9 millions de dollars à des auteurs pour la présence de leurs livres dans des bibliothèques publiques; ainsi que des fonds spéciaux de 2,6 millions de dollars (qui comprennent toutes les bourses dotées, les bourses de recherche, et les bourses Killam, ainsi que le Fonds Japon-Canada), Commission canadienne pour l'UNESCO, et Programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art. Le financement de la catégorie «À l'extérieur du Canada» est attribué à des artistes et à des auteurs canadiens résidant à l'extérieur du Canada, de même que celles versées à des éditeurs et à des coproducteurs internationaux. Ce financement, qui totalise 1,7 million de dollars, est inclus dans le montant global de 158,7 millions de dollars.

Financement total accordé par tous les paliers du gouvernement dans le domaine culturel : 9,2 milliards de dollars (2007-2008)

Population du Canada : 33,7 millions d'habitants  
(Statistique Canada, 2009)



### LÉGENDE

x,x million(s) \$

Financement total accordées  
dans la province ou le territoire

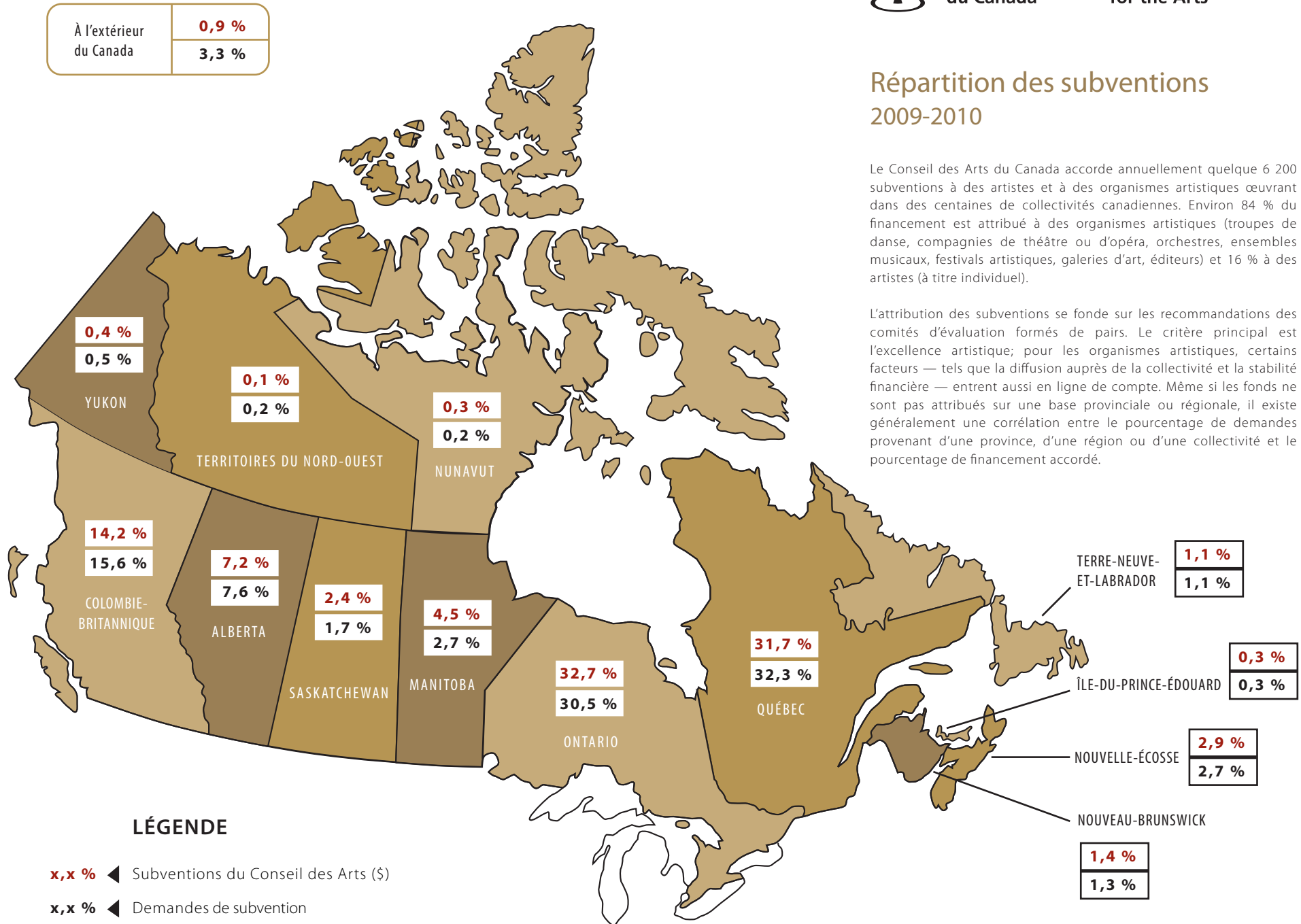
La population de la province ou du territoire est indiquée  
entre crochets (en millions d'habitants)



## Répartition des subventions 2009-2010

Le Conseil des Arts du Canada accorde annuellement quelque 6 200 subventions à des artistes et à des organismes artistiques œuvrant dans des centaines de collectivités canadiennes. Environ 84 % du financement est attribué à des organismes artistiques (troupes de danse, compagnies de théâtre ou d'opéra, orchestres, ensembles musicaux, festivals artistiques, galeries d'art, éditeurs) et 16 % à des artistes (à titre individuel).

L'attribution des subventions se fonde sur les recommandations des comités d'évaluation formés de pairs. Le critère principal est l'excellence artistique; pour les organismes artistiques, certains facteurs — tels que la diffusion auprès de la collectivité et la stabilité financière — entrent aussi en ligne de compte. Même si les fonds ne sont pas attribués sur une base provinciale ou régionale, il existe généralement une corrélation entre le pourcentage de demandes provenant d'une province, d'une région ou d'une collectivité et le pourcentage de financement accordé.



### LÉGENDE

- x,x % ◀ Subventions du Conseil des Arts (\$)
- x,x % ◀ Demandes de subvention

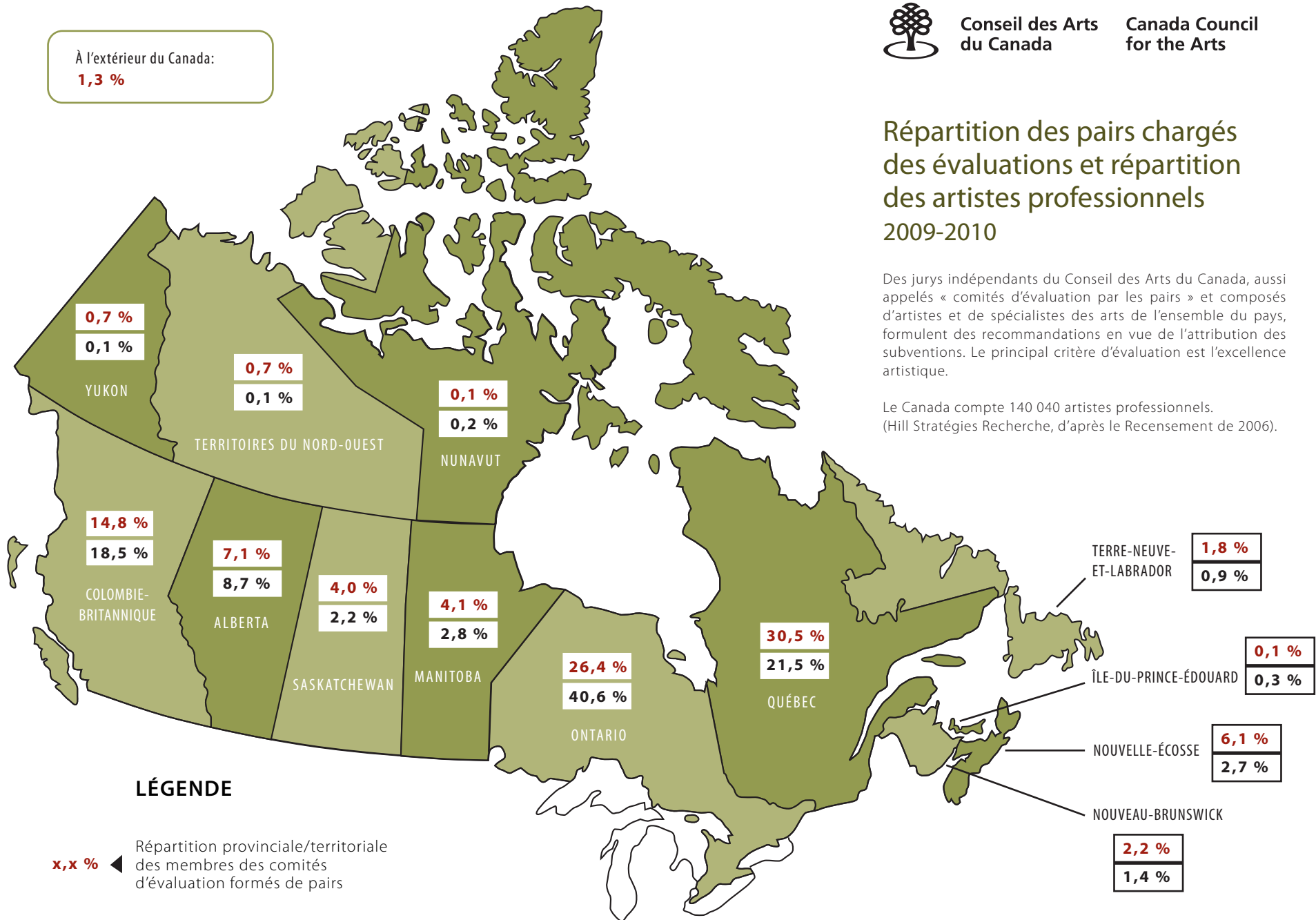


Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

À l'extérieur du Canada:

1,3 %



## Répartition des pairs chargés des évaluations et répartition des artistes professionnels 2009-2010

Des jurys indépendants du Conseil des Arts du Canada, aussi appelés « comités d'évaluation par les pairs » et composés d'artistes et de spécialistes des arts de l'ensemble du pays, formulent des recommandations en vue de l'attribution des subventions. Le principal critère d'évaluation est l'excellence artistique.

Le Canada compte 140 040 artistes professionnels. (Hill Stratégies Recherche, d'après le Recensement de 2006).

### LÉGENDE

**x,x %** ◀ Répartition provinciale/territoriale des membres des comités d'évaluation formés de pairs

**x,x %** ◀ Répartition provinciale/territoriale des artistes professionnels au Canada



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Commission du droit de prêt public 2009-2010

Montant total distribué : 9 939 089 \$

Nombre total d'auteurs ayant reçu un paiement : 17 058

La Commission du droit de prêt public distribue annuellement des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres dans des bibliothèques publiques canadiennes. Le montant total inclut les 311 938 \$ distribués à 538 auteurs canadiens vivant à l'extérieur du Canada. La carte illustre uniquement la répartition des paiements et des auteurs dans les provinces et les territoires du Canada.

